

Déclaration préalable

20 mai 2020

En préambule, la CFE-CGC s'étonne des disparités en matière de PVC pour les conseillers commerciaux :

Nos premiers retours sont ceux de conseillers clients en SCO qui se sont fortement investis durant tout le mois de mars et qui se retrouvent avec une PVC moyenne. Nous avons apprécié le fait que l'entreprise ait permis la mise en place d'une PVC moyenne, mais dans notre esprit elle était destinée à venir en aide aux salariés que la crise sanitaire impactait le plus, pas pour diminuer la part variable de ceux qui malgré ce contexte, réussissaient à performer remarquablement. A contrario les vendeurs de l'AG pro/pme, eux semblent avoir bénéficié de la réalité de leur part variable des lors qu'ils ont performé. Par contre, on nous dit que la PVC moyenne en AD pour le mois de mai ne concernerait finalement pas les télétravailleurs.

En conclusion, la direction pourrait-elle une bonne fois pour toute nous dire ce qu'elle prévoit en matière de PVC et énoncer des règles transparentes et communes à tous les vendeurs ?

Ensuite, nous souhaitons reparler de l'ancrage territorial.

La gestion de la crise COVID est le parfait exemple que l'ancrage territorial n'était qu'une escroquerie intellectuelle.

A l'occasion de la crise sanitaire, nous constatons que les patrons d'unités et directeurs de régions n'ont plus aucune marge de manœuvre. Ils ne sont là que pour appliquer les directives nationales.

Nous n'obtenons aucune réponse claire à nos questions notamment sur quels seront les personnels concernés par le PCA. Nous sommes systématiquement renvoyés d'une instance à l'autre, le fin du fin étant le sempiternel « on prend le point et on le remonte au national ». Le plan PRA n'a pas été débattu localement et il n'y a eu qu'une seule info/consultation au CSEC.

Le mécontentement des salariés va croissant. Un exemple sur notre DOGSO : les CHAFF volontaires pour participer au PCA sont exclus de la prime de 1000 €, alors qu'ils ont assurés le job sur le terrain en pleine période de confinement.

Fabienne DULAC a vendu le projet ancrage territorial avec notamment comme argument de « renforcer les directions Orange, de favoriser la coopération de proximité », tout cela est dans le dossier présenté en CCUES d'octobre 2018. La crise COVID montre parfaitement que c'est exactement le contraire qui se passe.

Nos patrons de régions ne sont que des courroies de transmissions, sans aucune marge de manœuvre ni initiative possible !!! La CFE-CGC le déplore vivement.

Autre sujet préoccupant, la **restauration collective**. Le CSEE DO GSO ayant délégué, contre l'avis des élus de la CFE-CGC, la totalité de son budget Restauration au Pôle Restauration cogéré par la Direction et la CFDT, nous constatons que depuis le début de la crise sanitaire, les salariés n'ont eu aucune prise en charge de leurs frais de Restauration, et que de plus, les personnes qui bénéficiaient déjà de Tickets restaurants dans le cadre d'un accord de télétravail se sont vu supprimer leurs droits .

Les élus de la CFE CGC dénoncent la situation et rappellent que les CSEE de SCE et OFS, dont les budgets de restauration sont gérés directement par la CFE-CGC, ont mis en place dès le 16 mars, premier jour du confinement, une participation aux frais de Restauration des Télétravailleurs via la mise à disposition de Tickets restaurants pour tous afin de pallier la fermeture de la restauration collective et préserver le pouvoir d'achat des salariés

Vos élus CFE CGC réclament depuis le début du confinement que le budget Restauration que notre CSEE a choisi contre notre avis de déléguer à la Direction, soit utilisé pour financer la mise à disposition de Titres Restaurant pour toute la durée de la crise Covid19. Cela représente 5,5 euros par jour travaillé et par personne soit près de 115€/mois d'aide alimentaire, et de pouvoir d'achat supplémentaire.

A ce jour, les élus n'ont aucune visibilité sur ce que fait le Comité National de Restauration ou les Commissions Restauration ni sur des solutions envisagées. Seuls, certains salariés ont reçu des mails envoyés soit par le prestataire de service des Tickets restaurants, soit par le Comité National de la Restauration, précisant qu'une réflexion est en cours...2 mois après le début de la crise!

Ni la Direction, ni le CNR ne font le travail pour lequel le CSE DOGSO leur a délégué son budget restauration. Ils font la démonstration de l'inefficacité de l'accord restauration qui s'effondre à la 1ere crise ... et se transforme en partie de ping pong dans laquelle aucune des parties n'assume ses responsabilités vis-àvis des salariés d'Orange.

L'accord restauration qui prévoit la distribution de Tickets restaurants aux Télétravailleurs n'est pas appliqué. Et nous rappelons que selon les termes du code du travail, un titre restaurant est dû au salarié lorsqu'un repas est compris dans son horaire de travail journalier (art. R. 3262-7 Code du travail). Nous ajoutons que le télétravailleur a les mêmes droits que le salarié qui exécute son travail dans les locaux de l'entreprise » (art. L.1222-9 CT). Nous rappelons aussi que l'Entreprise Orange verse aux CSEE et dans le cadre des Activités Sociales et Culturelles, une subvention pour la restauration, cette subvention a pour objectif d'être redistribuée à tous les salariés des périmètres des différents CSEE, c'est l'objet de cette déclaration et de cette demande. »

Nous réclamons l'attribution de Tickets restaurants à tous nos Ouvrants Droits pour toute la période d'état d'urgence sanitaire comme ont su le faire les CSE OSF et SCE ou encore le reversement au CSEE DO GSO de sa quotte part du budget restauration économisé sur cette période afin que les élus puissent le redistribuer aux salariés.

Vos représentants **CFE-CGC Orange**

- Abdelkrim DAOUADJI
- Emilie GALL
- Farid BENALI
- Valérie VINCENT
- Adrien GRACIANNETTE
- Farida MILCENT
- Jérôme WARTEL

Représentant syndical

François KANY

Retrouvez toutes les publications de votre établissement DO GSO :





